



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU 20 MARS 2026

| | |
|---|--|
| <p>Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p>Présents : 15</p> <p>Procuration : 0</p> <p>Absents : 0</p> <p>Votants : 15</p> | <p align="center">Délibération N°2026-11</p> <p align="center"><u>Composition des commissions communales - élection des présidents</u></p> |
|---|--|

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT MARS, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué par Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire sortant, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Guillaume GOUSSE, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOULIER, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Monsieur Joël MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Florine QUINTIN, Madame Mireille ROSAY

EXCUSES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR est nommé secrétaire de séance.

Délibération N°2026-11 - Composition des commissions communales - élection des présidents

Monsieur le maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L.2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas voter à bulletin secret.

Aussi, je vous propose de créer les commissions municipales suivantes, de désigner les élus les composant et de voter la vice-présidence de chaque commission :

1. Commission information, culture et sociale

Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER

Messieurs Christophe BOSSU, Guillaume GOUSSE, Jean-Sébastien MOLITOR

A l'unanimité, Madame Catherine MICHOUPLIER est élue vice-présidente

2. Commission bâtiments réseaux

Mesdames Stéphanie GACHET-GUINAND, Florine QUINTIN

Messieurs Guillaume GOUSSE, Frédéric MOUTHON

A l'unanimité, Madame Mireille ROSAY est élue vice-présidente.

3. Commission Alpagnes, Forêt, Environnement, Cadre de vie

Mesdames Stéphanie GACHET-GUINAND, Mireille ROSAY, Lori DUCROZ-LELEVRIER

Messieurs, Guillaume GOUSSE, Mathieu GUINAND, Jean-Sébastien MOLITOR

A l'unanimité, Monsieur Frédéric MOUTHON est élu vice-président.

4. Commission urbanisme

Mesdames Blandine CUGNIER, Lori DUCROZ-LELEVRIER

Messieurs Christophe BOSSU, Joël MOUTHON

A l'unanimité, Monsieur Frédéric MOUTHON est élu vice-président.

5. Commission finances

Madame Blandine CUGNIER

Monsieur Jean-Paul COSTAZ

A l'unanimité, Madame Florine QUINTIN est élue vice-présidente.

6. Commission du Personnel

Messieurs Christophe BOSSU, Jean-Paul COSTAZ, Frédéric MOUTHON

A l'unanimité, Madame Blandine CUGNIER est élue vice-présidente.

7. Mobilité, Accessibilité

Mesdames Laurette PINGET, Florine QUINTIN
Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR

A l'unanimité, Monsieur Mathieu GUINAND est élu vice-président.

8. Commission cimetièrè

Monsieur Frédéric MOUTHON

A l'unanimité, Monsieur Christophe BOSSU est élu vice-président

9. Commission petite enfance

Madame Blandine CUGNIER

A l'unanimité, Monsieur Guillaume GOUSSE est élu vice-président

10. Commission affaires scolaires

Madame Catherine MICHOUPLIER
Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR

A l'unanimité, Monsieur Christophe BOSSU est élu vice-président.

11. Commissions électorales

Madame Blandine CUGNIER
Monsieur Mathieu GUINAND

A l'unanimité, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR est élu vice-président.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 21 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,
Pierrick DUFOURD



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.